



Convention de Rénovation Urbaine n°167

Agglomération Chalonnaise

Avenant simplifié N° « A »



Préambule :

- Objets du présent avenant simplifié :
 - Identification physique et financière de 2 nouvelles opérations d'ingénierie
 - Regroupements d'opérations
 - Rectificatifs de numéros d'opérations
 - Changement de maîtrise d'ouvrage

- Avenant n°1 du 25 janvier 2007 : changement de maîtrise d'ouvrage dans le cadre du lotissement des Tiatres à Champforgeuil
- Avenant n°2 du 25 janvier 2007 : changement de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la ZAC des Prés Saint-Jean à Chalon-sur-Saône

- Exposé des signataires de l'avenant simplifié :

Il est convenu entre :

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Ci-après dénommée l'ANRU ou l'Agence, représentée par la Préfète du Département de Saône et Loire

ET

La Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, ci-après dénommée « Le Grand Chalon », représentée par son Président

ET

L'Office Public d'Aménagement et de Construction de Saône et Loire, ci-après dénommé « OPAC Saône et Loire », représenté par son Président

ET

La Commune de Chalon-sur-Saône, représentée par son Maire

ET

Le Conseil Général de Saône et Loire, représenté par son Président

- Rappel juridique

Vu le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du 3 avril 2007

Par la présente, la convention n°167 pour la rénovation urbaine de l'agglomération chalonnaise signée le 07 juillet 2006, son avenant simplifié n°1 signé le 25 janvier 2007, son avenant simplifié N°2 signé le 25 janvier 2007 et son annexe financière signée sont modifiés comme suit :

Modification n°1 :

- **Famille concernée** : ingénierie et conduite de projet
- **Objet** : Identification physique et financière de deux nouvelles opérations d'ingénierie à maîtrise d'ouvrage du Grand Chalon

A - identification physique des opérations :

Afin d'identifier physiquement ces opérations, le présent avenant leur attribue un numéro et les intitule :

- « Etude impact urbain assiette collège PSJ », n° 167 2603030 12 0001 010,
- « Etude urbaine liée au centre commercial PSJ », n° 167 2603030 12 0001 011

B - identification financière des opérations :

Les plans de financement de ces opérations sont les suivants :

Intitulé de l'opération	Etude impact urbain assiette collège PSJ	Etude urbaine liée au centre commercial PSJ
Coût HT	8 275,00 €	25 000,00 €
Coût TTC	9 896,90 €	29 900,00 €
Base de financement	9 896,90 €	29 900,00 €
EPCI	9 896,90 €	29 900,00 €

Modification n°2 :

- **Famille concernée** : démolition de logements sociaux
- **Objet** : regroupements d'opérations

Les opérations n° 167 2699043 01 0001 003 – Démolition Clair Logis bâtiment B et n° 167 2699043 01 0001 004 – Démolition Clair Logis bâtiment C sont regroupées en une seule et unique opération intitulée « Démolitions Clair Logis bâtiments B et C » et portant le n° 167 2699043 01 0001 003.

Les opérations n° 167 2603030 01 0001 006 – Démolition Prés St-Jean Presqu'île bâtiment T4, n° 167 2603030 01 0001 07 – Démolition Prés St-Jean Presqu'île bâtiment T5 et n° 167 2603030 01 0001 008 – Démolition Prés St-Jean Presqu'île bâtiment T6 sont regroupées en une seule et unique opération intitulée « Démolitions Prés St-Jean Presqu'île bâtiments T4, T5 et T6 » et portant le n° 167 2603030 01 0001 006.

Modification n°3 :

- **Famille concernée** : ingénierie et conduite de projet
- **Objet** : rectificatifs de numéros d'opérations

Une erreur de numérotation de certaines opérations d'ingénierie et conduite de projet est survenue lors du changement de maîtrise d'ouvrage de l'opération Aménageur PSJ (avenant n°2 du 25 janvier 2007). En effet, le changement de maîtrise d'ouvrage a eu pour effet de décaler les numéros d'opérations de la convention.

Afin de remédier à cette erreur, il convient de re-numéroter les opérations concernées de la manière suivante, et tel qu'indiqué dans le tableau B – plan de financement, joint en annexe du présent avenant :

- Aménageur PSJ, maîtrise d'ouvrage SEM Val de Bourgogne :
n° 167 2603030 12 0005 001.
- Ingénierie sur logements sociaux, maîtrise d'ouvrage OPAC Saône et Loire :
n° 167 2603030 12 0004 001.
- Chef de projet OPAC S&L, maîtrise d'ouvrage OPAC Saône et Loire :
n° 167 2603030 12 0004 002.

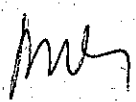
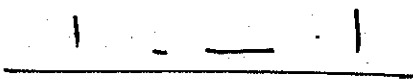
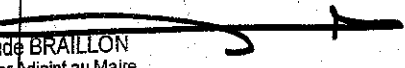
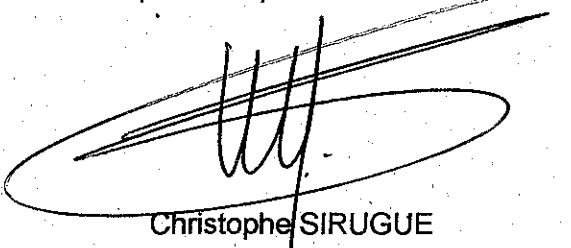
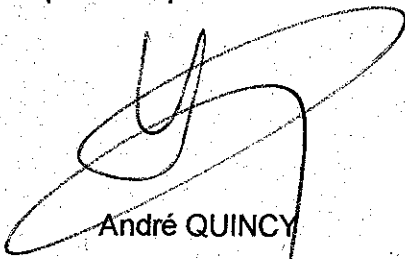
Modification n°4 :

- **Famille concernée** : ingénierie et conduite de projet
- **Objet** : changement de maîtrise d'ouvrage

L'opération « Etude de restructuration du Centre commercial des PSJ », à maîtrise d'ouvrage du Grand Chalon passe à maîtrise d'ouvrage de l'EPARECA (Etablissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux). Son plan de financement est modifié comme suit et tel qu'indiqué dans le tableau B – plan de financement, joint en annexe du présent avenant :

Coût HT :	37 626,00 €
Coût TTC :	45 000,00 €
Base de financement :	45 000,00 €
EPCI :	15 750,00 €
CDC :	13 500,00 €
EPARECA :	15 750,00 €

Le présent avenant simplifié est signé par :

<p>L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine</p> <p>Représentée par la Préfète du Département de Saône-et-Loire, déléguée territoriale</p>  <p>Anne MERLOZ</p>	<p>La Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne</p> <p>Représentée par son Président</p>  <p>Dominique JUILLOT</p>
<p>La Commune de Chalon-sur-Saône</p> <p>Représentée par son Maire Pour le Maire empêché</p>  <p>Claude BRAILLON Premier Adjoint au Maire</p> <p>Michel ALLEX</p>	<p>Le Département de Saône-et-Loire</p> <p>Représenté par son Président</p>  <p>Christophe SIRUGUE</p>
<p>L'OPAC Saône et Loire</p> <p>Représenté par son Président</p>  <p>André QUINCY</p>	